

undefined - samedi 12 février 2022

Le Carnet

INSEE

Campagne du recensement de la population 2022

Comme à chaque début d'année depuis 2004, l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) procède au recensement de la population.

• À quoi ça sert ?

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et de fournir également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement... La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir et d'orienter les politiques publiques. Le recensement permet aussi d'établir la population officielle de chaque commune. De ces résultats découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc. En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population.

• Qui est concerné ?

► Dans les communes de moins de 10 000 habitants, le recensement a lieu tous les cinq ans. En Nord-Isère, les communes suivantes sont concernées cette année : Anjou, La Balme-les-Grottes, La Bâtie-Montgascon, Blandin, Bossieu, Bougé-Chambalud, Bouvesse-Quirieu, Chamagnieu, Chanas, Charavines, Châteauvilain, Chozeau, Clonas-sur-Varèze, Corbelin, Crémieu, Diémoz, Éclose-Badinières, Eydoche, Faramans, Four, Le Grand-Lemps, Lieudieu, Luzinay, Meyrié, Morestel, Ornacieux-Balbins, Pact, Pajay, Parmilieu, Pommier-de-Beaurepaire, Rochetoirin, Romagnieu, Ruy-Montceau, Sablons, Saint-Alban-du-Rhône, Saint-Albin-de-Vaulserre, Saint-Barthélemy, Saint-Julien-de-L'Herms, Saint-Quentin-Fallavier, Saint-Romain-de-Surieu, Saint-Savin, Saint-Sorlin-de-Vienne, Saint-Victor-de-Cessieu, Sainte-Anne-sur-Gervonde, Satolas-et-Bonce, Savas-Mépin, Serpaize, Succieu, Tignieu-Jamezieu, Trept, Valencin, Valencogne, Vasselin, Val-de-Virieu.

► Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le recensement a lieu tous les ans, mais ne concerne à chaque fois que 8 % des logements de la commune. En Nord-Isère, cela concerne Bourgoin-Jallieu, L'Isle-d'Abeau, Vienne et Villefontaine.

• Comment ça se passe ?

Les foyers concernés sont informés par courrier de la mairie du passage d'un agent recenseur. Celui-ci a été recruté par la mairie et présentera une carte tricolore signée par le maire, attestant de sa fonction, avec son nom et sa photographie. L'agent est chargé d'expliquer la procédure et de remettre les documents d'informations et un exemplaire papier du questionnaire. Il est désormais possible de le remplir en ligne, avec un code personnel remis par l'agent recenseur.

Débutée le jeudi 20 janvier, la campagne de recensement se conclura le samedi 19 février dans les communes de moins de 10 000 habitants, le samedi 26 février dans les communes de plus de 10 000 habitants.

Un site internet dédié est accessible à tous : il fournit toutes les informations, permet de savoir si l'on est concerné par la campagne de recensement en cours et d'effectuer sa déclaration en ligne : www.le-recensement-et-moi.fr